



## SEANCE DU 29 JUIN 2021

Date d'envoi de la convocation : le 21 juin 2021

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 163

Nombre de votants : 175

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 29 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 17h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

### **Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves (à partir de 17h50), BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Joseph suppléante de BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 17h50), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno (à partir de 17h45), FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 19h00), HEBERT Karine (à partir de 18h10), OLIVIER Stéphane suppléant HENRY Yves, HERY Sophie, POIGNANT Christine suppléante de HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h21), LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal,

LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques (à partir de 17h55), MARGUERITTE Camille (à partir de 18h25), MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice (à partir de 18h15), MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, TARIN Sandrine (à partir de 18h35), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

#### **Ont donné procurations**

BAUDIN Philippe à CATHERINE Arnaud, BOUSSELMAME Nouredine à LEFRANC Bertrand, GIOT Gilbert à MABIRE Caroline, HEBERT Dominique à CATHERINE Arnaud (de 18h51 à 19h00) LE POITTEVIN Lydie à AMBROIS Anne, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique, LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, MARGUERITTE Camille à LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 18h25), MARTIN Patrice à VASSAL Emmanuel (jusqu'à 18h15), MOUCHEL Jacky à SANSON Odile, MOUCHEL Jean-Marie à CROIZER Alain, PERRIER Didier à PLAINEAU Nadège, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert, VARENNE Valérie à LEJAMTEL Ralph (à partir de 18h51).

#### **Excusés :**

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, DENIAUX Johan, FALAIZE Marie-Hélène, HELAOUET Georges, HUREL Karine, PIC Anna, SIMONIN Philippe.

**Délibération n° DEL2021\_068****OBJET : Immobilier d'entreprises - Tarif pour l'occupation partielle et temporaire du bâtiment d'activité 1 place de la Madeleine – Commune de La Hague****Exposé**

La Communauté d'agglomération du Cotentin, compétente en matière de développement économique, gère l'immobilier d'entreprises de l'ensemble de son territoire, qu'il s'agisse d'équipements émanant des ex communautés de communes / communes nouvelles, ou d'équipements nouveaux. La gestion et la facturation des conventions d'occupation des entreprises hébergées dans la plupart de ces équipements est assurée par le service comptable du pôle Stratégie et Développement Territorial, en lien avec les directions chargées de leur suivi.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération du Cotentin gère un immeuble d'activité économique situé 1 place de la Madeleine - commune déléguée de Beaumont-Hague sur la commune de la Hague, section AC N°194 au cadastre. Ce bâtiment, composé de trois niveaux et d'une surface totale de 387 m<sup>2</sup>, était donné à bail, jusqu'au 30 avril 2021 à l'Office du Tourisme du Cotentin. L'emplacement de ces locaux est stratégique pour la dynamique du centre-bourg.

La Communauté d'agglomération et la commune de La Hague souhaitent réfléchir à la définition d'un projet bénéfique à la dynamique et à l'attractivité du centre-bourg de Beaumont-Hague soit en mono activité, soit en mixte commerce / immobilier de bureau, espace de co-working, tiers-lieux... Cette réflexion sera menée sur l'année 2021, et des travaux pourront être nécessaires en 2022 pour la livraison de cet espace d'activité reconfiguré. Consciente que la vacance de ce local peut nuire à l'attractivité du centre-bourg de Beaumont-Hague, la Communauté d'agglomération a souhaité proposer une occupation temporaire du rez-de-chaussée de ce local d'une surface de 136 m<sup>2</sup> pour le dernier semestre 2021. A cet effet, un appel à projet a été lancé pour une occupation partielle du bâtiment : seul le rez-de-chaussée d'une surface de 136 m<sup>2</sup>, sera mis à disposition de l'occupant après signature d'un bail dérogatoire, afin de tester le développement d'une surface commerciale à cet emplacement.

Le tarif existant pour la location de cet espace d'activité étant défini pour une occupation de la surface totale de l'immeuble (soit 387 m<sup>2</sup>), il convient de définir le montant du loyer mensuel pour cette occupation partielle du bâtiment. Cette occupation étant temporaire et devant permettre de tester l'implantation d'un commerce en rez-de-chaussée, il vous est proposé d'établir le loyer mensuel au prorata des surfaces occupées, soit 368 € HT/ mois. L'agglomération effectuera également la refacturation des charges (eau, électricité + impôts fonciers et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) au preneur, au prorata de la période occupée.

Après cette expérimentation et la réalisation des travaux nécessaires pour la livraison de cet espace d'activité reconfiguré, de nouveaux tarifs seront définis en fonction des différents espaces mis à disposition des preneurs.

**Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 179 - Contre : 1 - Abstentions : 4) pour :

- **Fixer** le tarif applicable à cette occupation partielle et temporaire du rez-de-chaussée du 1 place de la Madeleine – commune déléguée de Beaumont-Hague - commune de la Hague à 368 € HT mensuel ;
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE